



**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 Décembre 2023

**AIDE AUX ENFANTS**

12, rue de l'Épée de Bois  
75 005 PARIS

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association AIDE AUX ENFANTS,

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIDE AUX ENFANTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II- Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2023 à la date d'émission de

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III- Justification de mes appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV- Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de l'association et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **VI- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

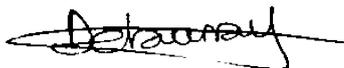
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques,

et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 24 septembre 2024



Le Commissaire aux Comptes

NAHUM EXPERTISES

Andréa DELAUNAY

# ASSOC AIDE AUX ENFANTS

12 rue de l'Epée de Bois

75005 PARIS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE :

SIRET :

Tél :

Comptes Annuels

# BILAN - ACTIF

ASSOC AIDE AUX ENFANTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du	01/01/23 au 31/12/23	01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techn., matériel et outil. ind.					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
<b>TOTAL (I)</b>					
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		3 550,00		3 550,00	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		287 945,65	66 643,18	221 302,47	332,07
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL (II)</b>		291 495,65	66 643,18	224 852,47	337,40
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		291 495,65	66 643,18	224 852,47	337,40



# COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC AIDE AUX ENFANTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service				
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	464 542,00	350 029,63	114 512,37	32,72
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		1,43	-1,43	-100,00
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>464 542,00</b>	<b>350 031,06</b>	<b>114 510,94</b>	<b>32,71</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	39 445,44	33 241,49	6 203,95	18,66
Aides financières	195 000,00	319 562,61	-124 562,61	-38,98
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	0,09		0,09	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>234 445,53</b>	<b>352 804,10</b>	<b>-118 358,57</b>	<b>-33,55</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>230 096,47</b>	<b>-2 773,04</b>	<b>232 869,51</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>				
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>230 096,47</b>	<b>-2 773,04</b>	<b>232 869,51</b>	

# COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC AIDE AUX ENFANTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	464 542,00	350 031,06	114 510,94	32,71
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	234 445,53	352 804,10	-118 358,57	-33,55
EXCÉDENT OU DÉFICIT	230 096,47	-2 773,04	232 869,51	

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

ASSOC AIDE AUX ENFANTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		100,00		100,00
Ventes de biens - Coût d'achat des biens vendus				
<b>MARGE COMMERCIALE</b>				
Taux de marge commerciale Production vendue				
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>				
+ Cotisations				
+ Concours publics et subventions d'exploitation				
+ Versements des fond. ou cons. de la dot. consommable				
+ Ressources liées à la générosité du public	464 542,00		350 029,63	
- Approvisionnements				
- Autres achats et charges externes	39 445,44		33 241,49	
- Aides financières	195 000,00		319 562,61	
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	230 096,56		-2 774,47	
- Impôts, taxes et versements assimilés - Charges de personnel				
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	230 096,56		-2 774,47	
+ Autres produits - Autres charges + Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	0,09		1,43	
<b>EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ</b>	230 096,47		-2 773,04	
+ Produits financiers - Charges financières + Résultat sur cessions d'actifs VMP				
<b>COÛT DE FINANCEMENT</b>				
- Impôts sur les bénéfices - Participation des salariés aux résultats				
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	230 096,47		-2 773,04	
+ Résultat sur cessions d'actifs - Dotations aux amts, aux dépréc. et provisions + Reprises sur provisions, dépréc. et transferts de charges - Report en fonds dédiés + Utilisations en fonds dédiés + Subventions d'équipement virées au résultat				
<b>RÉSULTAT NET</b>	230 096,47		-2 773,04	

Annexes comptables

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC AIDE AUX ENFANTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

AIDE AUX ENFANTS est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association a pour objet l'aide aux enfants et adolescents défavorisés pour leur donner un suivi éducatif tout le long de l'année, leur donner une bourse d'études, en direct ou par l'intermédiaire d'associations spécialisées, mais également un soutien psychologique, social, culturel et sanitaire.

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 291 495,65 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 230 096,47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*ASSOC AIDE AUX ENFANTS*

---

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'association n'a pas mis en oeuvre de procédures permettant de valoriser le bénévolat car le montant n'est pas jugé significatif.

## DONS EN NATURE

L'association a perçus 2 dons en nature:

- Un tableau d'une valeur de 2 600€ donné le 18/10/2021. La valorisation a été faite sur la base de la quotation de l'artiste donateur sur le marché.
- Un tableau d'une valeur de 2 500€ donné le 23/11/2022. La valorisation a été faite sur la base de la quotation de l'artiste donateur sur le marché.

Les dons ont donné lieu à l'émission d'un CERFA par don. Les tableaux ont été confiés à une galerie d'art qui est en charge de la vente. Au 31/12/2023, ces oeuvres étaient toujours en vente dans une galarie d'art.

# TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC AIDE AUX ENFANTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	57 416,22			2 773,04	54 643,18
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 773,04		232 869,51		230 096,47
<b>TOTAUX</b>	<b>54 643,18</b>		<b>232 869,51</b>	<b>2 773,04</b>	<b>284 739,65</b>

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Belgique	20,00
Etat-Unis	276,00
Israël	510,00
Royaume-Uni	7 500,00
Suisse	13 000,00

# COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

ASSOC AIDE AUX ENFANTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	464 542,00	350 029,63
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	195 000,00	319 562,61	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	14 044,00				
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 401,53	33 240,06			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>234 445,53</b>	<b>352 802,67</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>464 542,00</b>	<b>350 029,63</b>
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	230 096,47		DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		2 773,04
<b>TOTAL</b>	<b>464 542,00</b>	<b>352 802,67</b>	<b>TOTAL</b>	<b>464 542,00</b>	<b>352 802,67</b>
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat		
Réalisées en France			Prestations en nature		
Réalisés à l'étranger			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOC AIDE AUX ENFANTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CHARGES À PAYER

### CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

### MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

6 420

TOTAL DES CHARGES À PAYER

6 420

# ENGAGEMENTS

ASSOC AIDE AUX ENFANTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Don en nature destiné à être cédé	5 100					5 100
TOTAL	5 100					5 100